**Compte rendu d’activités**

**Année 2019 – 2020**

L’assemblée générale du club, conformément à l’article 10 des statuts, initialement prévue le 9 octobre 2020 a été annulée par le conseil d’administration du CPAG en raison de la pandémie de la Covid-19.

Cependant, si la réunion d’un nombre important de membres ne peut se faire, le conseil d’administration a maintenu la production des documents habituellement présentés.

Ce compte rendu comporte :

* Rapport moral et rapport d’activités
* Compte rendu financier
* Cotisations
* Renouvellement des membres du C.A.
* Remise des trophées
* Prochain rendez-vous et programme 2020 - 2021

**Compte rendu d’activités**

L’action du conseil d’administration s’exerce dans le cadre de l’article 2 des statuts de l’association à savoir :

* La pratique de la pêche de loisir,
* Assurer la pérennité des espèces,
* Protéger l’écosystème aquatique,
* Protéger la nature,
* Contribuer à la défense de l’environnement,
* Détecter les pollutions.

Au 30 septembre 2020, l’association comptait 443 membres dont 382 adhérents et 61 annonceurs.

Le nombre d’adhérents est en diminution de 38 représentant une baisse de 9,9% qui s’explique principalement par la pandémie de la Covid-19.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Répartition des adhérents** | **Nombre** | **%** |
| Granville Terre et merMancheGrand Ouest (50/14/61/35/53)Région parisienneAutres | 1983003461420 | 52%79%91%4%5% |

* Sur les 382 adhérents, 282 ont adhéré à la FNPP soit 74%.

Evolution du nombre des adhérents:

**Année** **Total**

2008 416

2009 428

2010 467

2011 505

2012 509

2013 514

2014 529

2015 597 dont 60 annonceurs

2016 593 dont 60 annonceurs

2017 559 dont 69 annonceurs

2018 492 dont 69 annonceurs

2019 486 dont 66 annonceurs

2020 443 dont 61 annonceurs.

**L’administration du club**

Un conseil d’administration, composé de 14 membres, s’est réuni 6 fois au cours de l’exercice, soit 3 conseils d’administration de moins que les autres années, et ce en raison de la période de confinement. Par contre, pour assurer la gestion courante du club, le bureau s’est réuni 3 fois au cours des 2ème et 3ème trimestres.

**Les permanences**

Le club assure une permanence tous les mercredis et samedis de 10h à 12h. Nous avons tenu 88 permanences du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 et accueilli 975 personnes.

**Le site internet**

Le site internet : l’équipe, dédiée au site, a travaillé pour refonder le site internet. Cette démarche a été nécessaire pour disposer d’un site géré en interne avec une maintenance permanente du logiciel.

L’adresse du site est <http://www.cpagranville.fr> (l’ancienne adresse <http://www.cpagranville.net> est toujours valide et renvoie au site précédent).

**Les Echos**

Comme vous avez pu le constater, la présentation des Echos a été modifiée à partir du 1er trimestre 2020 pour continuer à vous informer sur l’évolution de la réglementation mais également faire un point sur l’actualité du club et de la pêche de loisir, les pêches pratiquées dans le trimestre précédent, sur les techniques de pêche, le matériel, les montages.

Les premières remontées d’information laissent à penser que cette nouvelle présentation est appréciée des membres du club.

Les Echos sont un élément indispensable de la vie de notre club et je voudrais remercier tous les contributeurs qui, chaque trimestre, alimentent les différentes rubriques.

**La soirée des partenaires et la soirée du CPAG**

La soirée des partenaires s’est tenue début février salle de la Bouchonnerie à Granville.

Par contre, la soirée du club a été annulée pour cause de pandémie de la Covid-19.

**La participation aux instances**

* du CPLM 50 : comité départemental de la pêche de loisir de la Manche,
* de la FNPP : fédération nationale de la pêche de plaisance,
* du comité régional de la biodiversité,
* du comité de pilotage de Natura 2000,
* du comité de gestion de Chausey,
* du comité de façade Manche - Mer du Nord,
* du conservatoire du littoral,
* de la Presse et Télévision …

**Les principaux sujets traités**

* **Le projet portuaire** : la coordination portuaire a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil départemental. Un projet, qui prend en compte les remarques des différents acteurs, a été établi pour la plus grande satisfaction de tous.
* **Le mouillage de Chausey** : l’équipe du club a activement travaillé avec le conservatoire du littoral et l’entreprise chargée de la réalisation des mouillages dans le Sound de Chausey. Celui du club est en place, avec un tout nouvel équipement. Le club a réalisé et fait imprimer un autocollant pour les adhérents ayant un bateau pour pouvoir s’amarrer sur le mouillage du club. Cet autocollant sera renouvelé chaque année.
* **Le stationnement à proximité des cales de mises à l’eau** : des réunions et discussions se sont déroulées entre les services du département, les municipalités et les clubs de pêche dont le CPAG pour trouver des accords sur le stationnement des véhicules avec remorques auprès des cales de mises à l’eau.
* **La qualité des eaux** : ce sujet est récurrent et reste préoccupant. Nous constatons une augmentation des alertes sanitaires qui nécessitent des fermetures de zones de pêche et de baignade.
* **La réglementation pêche à pied** : le CPAG participe aux réunions entre les services de l’Etat et les associations pour la mise en place d’un nouvel arrêté « Pêche à pied » dans le département de la Manche. L’objectif est de simplifier la réglementation pour une meilleure compréhension pour les usagers, et un meilleur respect des pratiques. À ce jour, il n’est toujours pas paru pour une mise en application en début d’année 2021.

**Ateliers du CPAG**

Pour la première fois cette année, les ateliers du CPAG ont été proposés selon deux axes :

* Les ateliers mensuels, comme les années précédentes,
* Les ateliers du samedi dont les objectifs principaux sont la maîtrise des nœuds de pêche et la réalisation des montages.

Le contexte sanitaire nous a contraints à annuler tous les ateliers à compter du mois de mars 2020.

**La pêche au thon**

Le CPAG a pour la première fois organisé l’activité pêche au thon. La pratique de cette pêche est extrêmement réglementée et nécessite un suivi hebdomadaire avec transmission des données à notre fédération et aux services extérieurs qui assurent la gestion du quota de cette espèce.

Une dizaine de bateaux se sont inscrits à cette activité et les premières sorties ont pu être réalisées.

Cette activité sera poursuivie en 2021.

**Compte rendu financier**

Le trésorier a établi le compte rendu financier suivant :

* Un exercice « difficile » cette année
	+ - * À cause de la pandémie, le nombre d’adhérents a fortement diminué.
* Difficulté pour éditer notre annuaire 2021
	+ - * Parution fin septembre au lieu de juillet (\*)
			* Pertes de ventes pour l’annuaire 2021
			* Moins de ventes pour l’annuaire 2020 (confinement)
* Annulation de pratiquement toutes les activités de 2020
	+ - * Manque à gagner important
* Habituellement, les contacts avec nos annonceurs sont pris dès le mois de Mars afin de disposer des annuaires 2021 début juillet 2020.
* Cette année, nous n’avons pas pu contacter nos annonceurs dans les temps (confinement oblige!).
* Nous avons donc décidé de renouveler les annonces 2020 et, compte tenu des difficultés financières que certains annonceurs pouvaient rencontrer, nous leur avons proposé de régler ce qu’ils souhaitaient nous payer.
* Des difficultés administratives se sont rajoutées à nos problèmes : retard important (et incompréhensible) des services de l’Etat pour publier l’arrêté « Pêche à pied ».
* **Les recettes de l’exercice :**
* Les adhésions : 11 744
* Dons : 6
* Ventes : 917
* Annuaires et annonces : 7 919
* Produits financiers : 219
* Dons associatifs : 3 892
* Total des recettes : 24 697
* **Les dépenses de l’exercice :**
* Annuaires et calendriers : 936
* Sorties et manifestations : 3 189
* Cotisations FNPP et dons : 5 123
* Frais de communication : 4 720
* Locations et mouillage : 3 650
* Frais de fonctionnement : 3 862
* Achat de produits « logotés » : 1 231
* Frais associatifs : 3 892
* Total des dépenses : 26 603
* **Le résultat de l’exercice :**
* Total des dépenses : 26 603
* Total des recettes : 24 697
* Résultat de l’exercice :
	+ Déficit de 1 906 euros qui sera prélevé sur le fonds associatif
* Trésorerie : **31 620 €**

 Dont :

* Compte courant : 1 623 €
* Caisse : 67 €
* Livret épargne : 29 933 €

* Stock de marchandises : **3 179** **€**
* Immobilisations nettes : **3 111 €**
* Patrimoine de l’association : **37 910 €**

**La cotisation**

La cotisation 2020-2021 est maintenue à 22 euros pour l’association et passe à 15 euros pour la FNPP soit un total de 37 euros.

Une cotisation jeune est instaurée et s’élève à 10 euros.

**Renouvellement des membres du conseil d’administration**

* Comme chaque année et conformément à l’article 7 des statuts le conseil d’administration est renouvelé par tiers. L’assemblée générale ne se réunissant pas, le renouvellement des membres est suspendu.
* Étaient sortants René BOUCEY, Jean-Luc BRIAULT, Joël MALLE, Gérard MONGIN et Didier TURGIS. Jean-Luc, Gérard et Didier postulent pour leur renouvellement.
* Le conseil d’administration a enregistré deux démissions, celles de Daniel MOMPIED et de Christian BAUDIER.
Joël MALLE ne souhaite plus poursuivre sa participation au conseil d’administration.
Le président les remercie tous les trois pour leur implication dans le CPAG à savoir :

- Daniel MOMPIED pour le développement informatique du club, l’annuaire des marées et les calendriers,

- Christian BAUDIER pour l’organisation des sorties annuelles du club et la communication auprès des adhérents sur le thème de la sécurité,

- Joël MALLE pour ses contributions aux activités liées à l’accueil des membres, à la préparation et au déroulement des manifestations du club, à sa contribution aux sorties pêche du club ainsi qu’à l’animation dans le cadre des puces nautiques pour l’embarquement immédiat.

Enfin, René BOUCEY ne participant plus aux séances du conseil

d’administration depuis un an est considéré démissionnaire, comme les

statuts le prévoient.

Trois membres du CPAG assisteront l’équipe du conseil d’administration

pour assurer les activités du club.

**Les trophées 2020**

La remise des prix se fera au local de permanences. Les personnes récompensées sont :

**Bar :** 1er  : Thierry Legraverand (76 cm)

 2ème  : David Leneveu (61cm)

 3ème  : Alain Guignot (57 cm)

**Dorade grise :** 1er  : Jean-Pierre Vadet et Christophe Dupard (40 cm)

 2ème  : Séverine Naudet (38 cm)

 3ème  : Yves Roussel (33 cm)

**Dorade royale :** 1er  : Hervé Etard (48 cm)

**Les prochains rendez-vous**

* **Les ateliers mensuels**

|  |  |
| --- | --- |
| 29 janvier 2021 | Connaître et naviguer dans Chausey et aux Minquiers |
| 26 février 2021 | La pêche du lieu  |
| 26 mars 2021 | La pêche au large |
| 23 avril 2021 | La pêche de la dorade |
| 21 mai 2021 | La pêche du bar |
| 25 juin 2021 | Les pêches du bord (surfcasting, pêche à rôder) |
| 24 septembre 2021 | La pêche à pied |
| 29 octobre 2021 | Nœuds et montages de pêche |
| 26 novembre 2021 | La cuisine d la mer |

* **Les ateliers du samedi**

|  |  |
| --- | --- |
| 9 janvier 2021 | Les nœuds de pêche |
| 23 janvier 2021 |
| 6 février 2021 |
| 20 février 2021 |
| 6 mars 2021 | Les montages pour la pêche du lieu |
| 20 mars 2021 |
| 3 avril 2021 |
| 22 mai 2021 | Les montages pour la pêche du bar |
| 5 juin 2021 |
| 19 juin 2021 |
| 4 septembre 2021 | Les montages pour les pêches du bord |
| 18 septembre 2021 |
| 2 octobre 2021 |

Des ateliers dédiés au lancer seront organisés et comme ils se dérouleront en bord de mer, ils seront programmés en fonction des conditions météorologiques. Les dates seront disponibles sur notre site internet et au local de permanence.

Pour le bon déroulement, les ateliers du samedi et lancer se feront uniquement sur inscription.

La réalisation de ce programme d’activité est soumise à l’évolution de la situation sanitaire.

Même si le contexte de cette année 2020 a très largement modifié nos activités, je tiens à remercier les membres du conseil d’administration pour les contributions actives et leur disponibilité, leurs initiatives pour faire évoluer positivement notre club et pour que nos parties de pêche restent des parties de plaisir.

Le président,

Patrick ALVES